

voir comme le pain descendu du ciel et l'aliment de la vie éternelle.

A cause de cette sublime dignité que Dieu conféra à son très-fidèle serviteur, l'Eglise eut toujours le Bienheureux Joseph en très-grand honneur après la Très-Sainte Vierge son Epouse, le combla de louanges, et recourut à lui dans ses plus grandes angoisses. Et comme en ces tristes temps, l'Eglise assaillie de tous côtés par ses ennemis, est sous l'oppression de telles calamités que les impies se persuadent déjà qu'il est enfin venu le temps où les portes de l'enfer prévaudront contre Elle, — les Vénérables Evêques du monde catholique tout entier ont humblement prié le Souverain-Pontife, en leur nom et au nom des fidèles confiés à leurs soins, de daigner déclarer saint Joseph Patron de l'Eglise catholique.

Ces prières ayant été renouvelées plus vives et plus instantes lors du saint Concile œcuménique du Vatican, Notre Saint-Père Pie IX, profondément ému par les derniers et déplorables événements; voulant se mettre d'une manière spéciale, lui et tous les fidèles, sous le très-puissant patronage du saint Patriarche Joseph, a voulu exaucer les vœux des Vénérables Evêques. C'est pourquoi il a solennellement déclaré saint Joseph PATRON DE L'EGLISE CATHOLIQUE, et il a ordonné que la fête du Saint, au 19 mars, soit désormais élevée au rite double de première classe, sans octave toutefois à cause du Carême. Il a prescrit en outre que la déclaration qui en est faite par le présent Décret